

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL

**FEADER (FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL)**



www.europe-en-franche-comte.eu



Le programme de développement rural fixe le cadre d'intervention du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) en Franche-Comté sur la période 2014-2020 pour un montant de 443,7 M€ et 50 dispositifs.

Il est organisé en mesures et types d'opérations et fait référence aux priorités définies par l'Union européenne dans le Règlement de Développement Rural 2014-2020 du Parlement Européen et du Conseil en date du 17 décembre 2013 (N°1305/2013). Ces dernières permettent de porter l'action sur des domaines ciblés du développement durable (économique, environnemental et social) des secteurs agricole, agroalimentaire, forestier et développement local.

Selon les objectifs auxquels répond un projet, il est susceptible de bénéficier d'un financement au titre de l'un des types d'opération précisés dans les pages suivantes. Toutes les conditions d'éligibilité, de sélection et de taux de financement sont inscrites dans le programme, et précisées, en tant que de besoin, dans les appels à projets.

Les principaux objectifs sont :

- la formation et le conseil
- l'installation des jeunes agriculteurs
- la modernisation et le développement économique et environnemental des exploitations agricoles
- le développement de l'agriculture biologique
- le soutien des exploitations situées en zones à handicaps naturels
- les mesures agro-environnementales et climatiques
- le soutien aux industries agroalimentaires
- l'amélioration des peuplements forestiers et de la mobilisation des bois
- le développement des énergies renouvelables et de la performance énergétique
- le développement local, notamment des services en milieu rural
- la coopération entre acteurs des secteurs soutenus par le FEADER
- l'accompagnement des groupes d'action locale dans leur stratégie de développement (projet de coopération LEADER).

RÈGLES GÉNÉRALES

- Obligation de cofinancement public national (contrepartie du FEADER). Pour mobiliser les 443,7 M€ de FEADER, 162,2M€ de fonds publics nationaux sont nécessaires.
- Fonctionnement : principalement par appel à projet
- Mode de gestion partagée : Région autorité de gestion, DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) les DDT (Directions départementales du Territoire) et l'ASP (Agence de Service de Paiement).



FORMATION ET CONSEIL (1,3 M€ DE FEADER)

Les actions de formation et conseil viennent en appui aux filières agricole, agroalimentaire et forestière.

OBJECTIF : former 6 160 participants

- Formation professionnelle et acquisition de compétences, projets de démonstration et actions d'information : 1,9 M€ de fonds publics dont 1,2 M€ de FEADER (2)
- Aide à l'obtention de service de conseil : 0,16 M€ de fonds publics dont 0,1 M€ de FEADER (2)

À QUI S'ADRESSER ?

Guichet unique et services instructeurs :

(2) Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Franche-Comté (DRAAF)

BÉNÉFICIAIRES

Organismes coordonnateurs de formation, organismes de formation, organismes prestataires de démonstration, organismes de conseil.

FORESTERIE (7,7 M€ DE FEADER)

OBJECTIF : soutenir 350 infrastructures forestières

- Infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation de la foresterie : 7,9 M€ de fonds publics dont 5 M€ de FEADER (3)
- Soutien aux équipements d'exploitation forestière : 2,75 M€ de fonds publics dont 1,75 M€ de FEADER (2)
- Amélioration de la valeur environnementale des peuplements forestiers : 0,3 M€ de fonds publics dont 0,2 M€ de FEADER (2)
- Amélioration de la valeur économique des peuplements forestiers : 0,3 M€ de fonds publics dont 0,2 M€ de FEADER (3)
- Elaboration et animation de stratégies locales de développement forestier : 0,6 M€ de fonds publics dont 0,4 M€ de FEADER (2)
- Conception de plans de gestion forestière ou d'instruments équivalents : 0,3 M€ de fonds publics dont 0,2 M€ de FEADER (2)

À QUI S'ADRESSER ?

Guichet unique et services instructeurs :

(2) Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Franche-Comté (DRAAF) ou

(3) Directions départementales du Territoire (DDT) du département concerné

BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires de forêts, entreprises de travaux forestiers, exploitants forestiers, organismes collectifs.



AGRICOLE

Opérations agricoles individuelles

Accompagnement des projets de modernisation et de développement des exploitations agricoles (28,2 M€ de FEADER)

OBJECTIF : soutenir 1200 exploitations

- Construction, rénovation et aménagement des bâtiments d'élevage : 28,6 M€ de fonds publics dont 18 M€ de FEADER (3)
- Amélioration de la performance énergétique des exploitations agricoles : 7,1 M€ de fonds publics dont 4,5 M€ de FEADER (3)
- Construction d'unités de méthanisation rurales : 4 M€ de fonds publics dont 2,5 M€ de FEADER (2)
- Transformation et commercialisation de produits agricoles : 1,5 M€ de fonds publics dont 1 M€ de FEADER (3)
- Investissements en faveur d'alternatives pour réduire l'utilisation des intrants : 1,3 M€ de fonds publics dont 0,8 M€ de FEADER (3)
- Réalisation d'aires de lavage et de remplissage des pulvérisateurs et de plateformes de réalisation des bouillies (usages agricoles - porteurs agricoles) : 1,4 M€ de fonds publics dont 0,9 M€ de FEADER (3)
- Incitation à la mise en place de productions agricoles peu présentes : 0,17 M€ de fonds publics dont 0,11 M€ de FEADER (3)
- Aides aux investissements en faveur de la création d'hébergement touristique : 0,3 M€ de fonds publics dont 0,2 M€ de FEADER (3)
- Investissements dans des activités non agricoles : 0,3 M€ de fonds publics dont 0,2 M€ de FEADER (3)

À QUI S'ADRESSER ?

Guichet unique et services instructeurs :

- (2) Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Franche-Comté (DRAAF) ou
- (3) Directions départementales du Territoire (DDT) du département concerné

BÉNÉFICIAIRES

Agriculteurs, groupements d'agriculteurs et ménages agricoles



Aide à l'installation des jeunes agriculteurs (50,7 M€ de FEADER)

OBJECTIF : soutenir 1600 projets d'installations

- Dotations aux jeunes agriculteurs : 32 M€ de fonds publics dont 24 M€ de FEADER
- Prêts bonifiés : 33,4 M€ de fonds publics dont 26,7 M€ de FEADER

BÉNÉFICIAIRES

Les jeunes agriculteurs de moins de quarante ans.

Soutien aux actions environnementales par les exploitations agricoles (289,1 M€ de FEADER)

OBJECTIFS :

- Attribuer des paiements compensatoires en zones de montagne et zones soumises à des contraintes naturelles sur 632 000 hectares
- Établir des contrats agroenvironnementaux ou en agriculture biologique sur 121 000 hectares
- Paiements compensatoires pour les zones de montagne et zones soumises à des contraintes naturelles : 319,7 M€ de fonds publics dont 239,8 M€ de FEADER (3)
- Mesures agroenvironnementales (contrats) : 36,7 M€ de fonds publics dont 27,6 M€ de FEADER (3)
- Conversion et maintien de l'agriculture biologique (contrats) : 27,1 M€ de fonds publics dont 20,3 M€ de FEADER (2)
- Aides à la certification biologique : 0,17 M€ de fonds publics dont 0,13 M€ de FEADER (2).
- Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs : 0,6 M€ de fonds publics dont 0,4 M€ de FEADER (3)



FILIÈRE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

- Mise en valeur des espaces pastoraux : 0,7 M€ de fonds publics dont 0,5 M€ de FEADER(3)
- Aide aux investissements en faveur de la préservation des milieux aquatiques : 0,6 M€ de fonds publics dont 0,4 M€ de FEADER (3)
- Paiements pour les surfaces incluses dans les plans de gestion hydrographiques : 0,2 M€ de fonds publics dont 0,14 M€ de FEADER (3)

À QUI S'ADRESSER ?

Guichet unique et services instructeurs :

(2) Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Franche-Comté (DRAAF) ou

(3) Directions départementales du Territoire (DDT) du département concerné

BÉNÉFICIAIRES

Agriculteurs, groupements d'agriculteurs

Opérations agricoles collectives (1,6 M€ de FEADER)

- Réalisation d'aires de lavage des pulvérisateurs (usages agricoles - porteurs non agricoles) : 1,4 M€ de fonds publics dont 0,9 M€ de FEADER (3)
- Investissements connexes aux aménagements fonciers : 0,2 M€ de fonds publics dont 0,15 M€ de FEADER (3)
- Animation des projets environnementaux de territoire : 0,6 M€ de fonds publics dont 0,4 M€ de FEADER (2)
- Projets pilotes et mises au point de nouveaux produits, pratiques et technologies : 0,2 M€ de fonds publics dont 0,15 M€ de FEADER (2)

À QUI S'ADRESSER ?

Guichet unique et services instructeurs :

(2) Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Franche-Comté (DRAAF) ou

(3) Directions départementales du Territoire (DDT) du département concerné

BÉNÉFICIAIRES

Organismes publics ou privés



AGROALIMENTAIRE (7 M€ DE FEADER)

OBJECTIF : soutenir 56 entreprises grâce à 74 M€ d'investissement

- Soutien aux investissements des industries agroalimentaires : 11,11 M€ de fonds publics dont 7 M€ de FEADER (2)

À QUI S'ADRESSER ?

Guichet unique et services instructeurs :

(2) Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Franche-Comté (DRAAF)

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises agroalimentaires

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DÉMARCHE LEADER



DÉVELOPPEMENT LOCAL (18,8 M€ DE FEADER)

OBJECTIF : Permettre la création de services ou de reconversion d'espaces dégradés (50 projets) par des opérations de développement local sur un territoire concernant 353 812 habitants (zone de développement local)

- Établissement et mise à jour des plans de développement des communes dans les zones rurales : 1,7 M€ de fonds publics dont 1,1 M€ de FEADER (1)
- Actions conjointes entreprises à des fins d'adaptation aux changements climatiques ou d'atténuation de ceux-ci et partenariats/ stratégies locales de développement hors forêt - bois, non LEADER : 0,9 M€ de fonds publics dont 0,6 M€ de FEADER (1)
- Investissements dans la mise en place, l'amélioration et le développement des services de base locaux pour la population rurale : 12,9 M€ de fonds publics dont 8,1 M€ de FEADER (1)
- Investissements pour délocalisation d'activités, reconversion de bâtiments et installations à proximité des communautés rurales : 14,3 M€ de fonds publics dont 9 M€ de FEADER (1)

NATURA 2000 (10,5 M€ DE FEADER)

- Établissement et révision des plans de gestion liés aux sites Natura 2000 : 3,5 M€ de fonds publics dont 2,2 M€ de FEADER (3)
- Animation des documents de gestion en milieux forestiers et en milieux non agricoles non forestiers Natura 2000 : 6 M€ de fonds publics dont 3,8 M€ de FEADER (3)
- Contrats Natura 2000 : 7,2 M€ de fonds publics dont 4,5 M€ de FEADER (3)

À QUI S'ADRESSER ?

Guichet unique et service instructeur :

(1) Conseil régional ou

(3) Directions Départementales du Territoire du département concerné

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités, organismes collectifs, associations, entreprises

Démarche LEADER (24,4 M€ de FEADER)

Objectif : accompagner 9 territoires représentant 377 400 habitants

LEADER est une démarche territoriale organisée par un Groupe d'Action Locale (GAL), souvent des Pays, dans une approche intégrée ascendante multi-partenaire de la stratégie du territoire. Elle permet l'innovation dans des territoires ruraux et la mise en réseau et la coopération entre territoires. Les actions soutenues dans le cadre de cette démarche doivent mobiliser, au minimum, 5% du montant total de FEADER accordé à la Région.

- Soutien préparatoire aux stratégies locales de développement : 0,36 M€ de fonds publics dont 0,3 M€ de FEADER
- Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement : 23,4 M€ de fonds publics dont 18,7 M€ de FEADER
- Préparation et mise en œuvre d'activité de coopération : 1,6 M€ de fonds publics dont 1,3 M€ de FEADER
- Frais de fonctionnement et animation relatifs à la stratégie locale de développement : 5,1 M€ de fonds publics dont 4,1 M€ de FEADER

À QUI S'ADRESSER ?

Guichet Unique : le Groupe d'Action Locale (GAL),
Service instructeur : selon les fiches-action du GAL

BÉNÉFICIAIRES

Selon les fiches-action du GAL



CONTACTS

EN AMONT D'UN PROJET :

(1) Conseil régional de Franche-Comté

Direction Europe

4, square Castan • CS51857 • 25031 Besançon Cedex

Tél. : 03 63 64 21 03

(2) Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Franche-Comté (DRAAF)

Immeuble Orion • 191, rue de Belfort • 25043 Besançon Cedex

Tél. : 03 81 47 75 66

DANS LE CADRE D'UN DOSSIER :

(1) Conseil régional de Franche-Comté

Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Efficacité Energétique

4, square Castan • CS51857 • 25031 Besançon Cedex

Tél. : 03 63 64 21 29

(3) Direction Départementale des Territoires du Doubs

6 rue Roussillon • 25 003 Besançon

Tél. : 03 81 65 62 62

(3) Direction Départementale des Territoires du Jura

4, rue du Curé Marion • BP 356 • 39015 Lons-le-Saunier Cedex

Tél. : 03 84 86 80 00

(3) Direction Départementale des Territoires de Haute-Saône

24 boulevard des Alliés • 70014 Vesoul Cedex

Tél. : 03 63 37 92 00

(3) Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort

8, Place de la Révolution Française • 90020 Belfort Cedex

Tél. : 03 84 58 86 00

Autorité de gestion

Région Bourgogne-Franche-Comté

4, square Castan • CS51857 • 25031 Besançon Cedex

Tél.: 03 81 61 61 61